

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 14 JANVIER 2025

L'AN 2025, le 14 JANVIER, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, et Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. RAMPERLBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Excusé : M. MUZART, Administrateur.

Assistés de : MM. DOURLIN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjointes.
M. COLARD et Mme MOINAT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

MA MAISON DANS L' AISNE – VASSENY – LOTISSEMENT RUE DES DAMES - ATTRIBUTION DE PARCELLES

La commercialisation des 5 parcelles du lotissement rue des Dames à VASSENY a été lancée.

Les parcelles se répartissent de la façon suivante :

- Lot n° 1 d'une surface de 447 m², est proposé au prix de 18 774 €
- Lot n° 2 d'une surface de 420 m², est proposé au prix de 17 640 €
- Lot n° 3 d'une surface de 449 m², est proposé au prix de 18 858 €
- Lot n° 4 d'une surface de 506 m², est proposé au prix de 21 252 €
- Lot n° 5 d'une surface de 455 m², est proposé au prix de 19 110 €

L'Opal a reçu une candidature pour chacun des lots n°2 et 5.

Il s'agit de :

- Lot n° 2 :
- Lot n° 5 :

L'avis de Monsieur le Maire de Vasseny a été sollicité sur ces candidatures mais aucune réponse n'a été apportée.

La commission paritaire, lors de sa séance du 20 décembre 2024 a retenu les candidatures proposées.

- Lot n°2 : pour un montant de 17 640 €
- Lot n°5 : pour un montant de 19 110 €.

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur la vente de ces parcelles aux candidatures et prix proposés.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer les parcelles ci-dessous aux candidats et prix proposés :

- Lot n°2 : pour un montant de 17 640 €
- Lot n°5 : pour un montant de 19 110 €.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

